

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 387

14 – CALVADOS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LISIEUX

Ventes et cessions

503 292 575 RCS Lisieux.

VITTAL FINANCES.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 18296154.00 EUR.

Adresse : 423, Rue Alfred Luard, 14600 Honfleur.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : VITTAL FINANCES SAS au capital de 18.296.154 euros 423 rue Alfred Luard 14600 Honfleur 503 292 575 RCS Lisieux HERA COMPAGNIE SAS au capital de 38.900.000 euros 423 rue Alfred Luard 14600 Honfleur 879 580 793 RCS Lisieux AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 3 février 2022, les sociétés VITTAL FINANCES (absorbante) et HERA COMPAGNIE (absorbée) ont établi un projet de fusion par absorption de la société HERA COMPAGNIE par la société VITTAL FINANCES, aux termes duquel la société HERA COMPAGNIE apporterait tous les éléments d'actif et de passif qui constituent son patrimoine sans exception ni réserve, à la société VITTAL FINANCES dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation de la fusion. Les sociétés participant à la fusion étant sous contrôle commun, les apports de la société absorbée sont évalués à leur valeur nette comptable au 31 mars 2021. L'évaluation faite sur la base desdites valeurs aboutit à une valeur des actifs apportés de 61.265.998,39 euros et à un passif de 637.288,81 euros, soit un apport net de 60.628.709,58 euros. Pour rémunérer cet apport, la société VITTAL FINANCES augmentera son capital social de 18.687.770 euros, par création de 18.687.770 actions ordinaires, d'un montant nominal de 1 euro chacune, entièrement libérées, assorties d'une prime de fusion globale de 41.940.939,58 euros. La parité d'échange est fixée à 0,362286 action de la société VITTAL FINANCES contre 1 action de la société HERA COMPAGNIE. Toutes les opérations effectuées par la société absorbée depuis le 1er avril 2021 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la société absorbante. Ledit projet est établi sous la condition suspensive de son approbation par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés. La société HERA COMPAGNIE sera dissoute de plein droit, sans liquidation, au jour de la réalisation définitive de la fusion. Le projet de fusion a été déposé au greffe du tribunal de commerce de Lisieux, le 4 février 2022 pour le compte des deux sociétés. Les créanciers des sociétés participant à l'opération de fusion, dont la créance est antérieure à la date de parution du présent avis au Bodacc, peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de trente jours à compter de la parution du présent avis. Pour avis.